



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28
Date de la convocation		
25/03/2026		
Date d'affichage		
25/03/2026		

Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le 31 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de DUBOS Christelle, et BARRIS Vanessa qui ont donné respectivement pouvoir à COLOMES Olivier et FABRE Philippe.

Absent(s) excusé(s) : BELLOCQ Aurélien

Secrétaire de séance : BOUCLEY Evelyne

N°2026-03-31-07/31

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les articles L1411-5, L1414-1 à L1414-4, L2121-21, L2121-22, D1411-3 à D1411-5 du CGCT, Considérant qu'à l'occasion du renouvellement du conseil municipal il convient de désigner les représentants du conseil au sein de la commission d'appel d'offres

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, mais au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PRECISE que la commission élue sera une commission à caractère permanent
- DESIGNNE les 5 membres titulaires suivants (outre la Maire, Présidente de droit)

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">• Evelyne BOUCLEY• Stéphanie LANNUZEL• Philippe FABRE• Patrick BECHEFER• Olivier COLOMES	<ul style="list-style-type: none">• Yannick DUVAL• Emilie RAYMOND• Julie COURRIBET• Wendy SORRAING• Alain GASTON



A Labenne, le 1^{er} avril 2026

La Secrétaire de séance,

Evelyne BOUCLEY



La Maire,

Stéphanie GILLESBOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 03/04/2026
Et publication et/ou notification le 03 /04/2026